



## Plainte contre X déposé

Par **sigel**, le **01/10/2013** à **09:25**

Bonjour,

J'ai trouvé dans un dossier de prud'homme des plaintes contre X à mon encontre dont une où on me soupçonné et on y ajouter que je lui disais que je voulais lui trancher la gorge.

J'ai voulu porter plainte car je trouvais que cette plainte était nominative, mais le policier a refusé.

Ensuite dans le dossier des prud'homme la personne a confirmé que c'était moi l'auteur des faits, sans preuves et facilement démontables.

Donc je pense que là elles deviennent bien nominatives ?

Que puis je faire car, j'ai beaucoup de problèmes avec cette personne et je ne suis pas a l'abri d'autres plaintes qui me nuisent..

Cordialement.